

ASSEMBLÉE NATIONALE

28 juin 2016

JUSTICE DU XXIÈME SIÈCLE - (N° 3872)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CL240

présenté par

M. Clément, rapporteur et M. Le Bouillonnet, rapporteur

ARTICLE 53

A l'alinéa 5, substituer aux mots : « à l'exception », les mots : « sous réserve ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.